|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Inclusion des élèves de l’enseignement général et professionnel adapté Besoins éducatifs particuliers, situation de handicap** | | |  |  |
| arrêté du 21/10/2016 modifié éducation nationale segpa  - circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 | | |  |
| **1. Plan Planifier** |  | **2. Do Mettre en œuvre** |  | **3. Check Evaluer** |
| La parution des textes relatifs aux SEGPA (arrêté du 21/10/2016 modifié, circulaire 2015-176 du 28/10/2015), applicables dès la rentrée de septembre 2016, vient modifier en profondeur les parcours de scolarisation des élèves qui en bénéficient, et, par là même, la façon dont s’articule le fonctionnement de la SEGPA avec les autres classes du collège.  La loi du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’École de la République affirme, dans son article 2, que le service public de l’Education « reconnait que tous les enfants partagent la capacité d’apprendre et de progresser » et qu’« il veille à l’inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ».   * La prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire fait-elle partie du projet d’établissement ? * Des objectifs sont-ils définis, des stratégies mises en place ? * Les indicateurs et résultats des actions sont-ils diffusés et connus de tous ? * Comment faire acquérir à nos élèves les plus fragiles les connaissances, les compétences, et la culture nécessaire afin qu’ils puissent s’insérer dans la société ? Comment faire en sorte que leurs vulnérabilités ne deviennent pas facteur d’exclusion sociale ? |  | * La démarche d’inclusion suppose la construction d’un Parcours Personnalisé de Scolarisation, pour l’élève qui en est bénéficiaire, parcours s’appuyant sur :   - l’identification et l’évaluation des Besoins Educatifs Particuliers de l’élève,  - la définition et l’actualisation régulière d’un projet pédagogique individualisé, formalisant l’accompagnement pédagogique individualisé à mettre en place,  - un partenariat renforcé avec la famille et les éventuels professionnels extérieurs à l’Education Nationale qui suivent l’élève.     * Quel accompagnement et quelles formations sont proposés aux enseignants pour accueillir dans leur classe les élèves en grande difficulté scolaire ? * La différenciation et l’adaptation pédagogique sont-elles pratiquées ? * Comment les organisations pédagogiques favorisent-elles l’inclusion des élèves à besoins particuliers ? L’organisation des EDT favorise-t-elle l’inclusion collective ? * L’inclusion est-elle définie dans un axe du projet d’établissement ? Des temps de réflexion sont-ils consacrés au thème de l’inclusion ? * Des moyens sont-ils mis en œuvre dans l'établissement pour faciliter : * Les temps de concertation entre enseignants PE, PLC, PE ? * La co-intervention, la co-animation ? * l’utilisation des espaces ? Ceux-ci sont-ils aménagés en conséquence ? * Quel suivi des inclusions ? Quels sont les outils utilisés ? * Le dispositif mise en œuvre est-il évalué ? |  | **Proposition d’indicateurs de suivi**   * Proportion d’élèves inclus individuellement ; * Nombre d’heures d’inclusion ; * Nombre de réunions annuelles de l’équipe pédagogique ; * Nombre de projets communs ; * Disciplines favorisant l’inclusion ; * Proportion des enseignants impliqués ; * Nombre et types de formation sur ce thème ; * Nombre d’élèves inscrit aux DNB Pro … |

** 4. Act**  **Agir**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**Points forts**

**Points faibles**

**Actions**

**Objectifs**

**DIAGNOSTIC PARTAGÉ**